



BS_2023_29

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau, sur convocation adressée le 5 mai deux mille-vingt-trois, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

MM. Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Raymond CHARBONNIER, Jean-Marc JOUNIER, Frédéric LAUNAY, Claude CAUDAL, Yves TAILLANDIER, Jacques PRAUD, Mickaël DERANGEON et Mme Edith MARGUIN

Secrétaire de séance : M. Frédéric MILLET

Titulaires : 12

Quorum : 7

Présents : 10

Votants : 10

Pouvoir : 0

ABSENTS EXCUSÉS :

MM. Fabrice SANCHEZ et Jean-Luc GREGOIRE

PROGRAMME DE TRAVAUX : APPROBATION DE LA TRANCHE 3 DU PROGRAMME 2023

Les programmes de travaux 2023 tranche 2 et 2024 tranche 1 ont été arrêtés au bureau du 12/04/2023.

Des opérations, non connues avant cette date, compte tenu de l'urgence des dates d'interventions demandées, doivent être approuvées dans le cadre d'une tranche n°3.

Ces opérations, présentées dans le tableau ci-dessous, ont été ainsi anticipées avec l'accord préalable du Vice-Président en charge des travaux de distribution et du Vice-Président en charge du territoire.

Les études préalables aux travaux sont en cours de réalisation et les travaux seront exécutés via l'accord-cadre à bons de commande.

Secteur	Commune	Adresse	Ø futur	Bts	Estimation en € HT	Observations
GUEM	GUEMENE PENFAO	Rue de la Houssine		23	34 000	Aménagement de la route par la commune Réseau en PVC 63 de 1980 et 1987 colliers et boulonneries très corrodés, le collier sondé était fuyard Renouvellement de 23 colliers et branchements + jeu de T Vanne (Rue Houssine/ Rue Haute Bruyère). Travaux à réaliser entre Septembre et Octobre 2023.
NORT	HERIC	Rue de la Forêt		7	10 000	renouvellement de 7 colliers et branchements sur PVC 160 de 1991. Suite au retour de sondage de l'exploitant, les colliers sont extrêmement corrodés
					44 000	Total

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 25 septembre 2020 portant délégation de compétences au Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la tranche 3 du programme de travaux 2023 conformément au tableau ci-dessus pour un montant de 44 000 € HT,
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

.....

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Michel BRARD



BS_2023_29

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 11/05/2023

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 11/05/2023

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.